



Biographie du Ministre ASSOUAN USHER ARSENE (1965 – 1977)

Est né le 24 octobre 1930 à Grand Lahou, Licencié en Droit, Avocat à la cour d'Appel d'Abidjan, ancien attaché de cabinet de Monsieur HOUPHOUET BOIGNY, alors Ministre Délégué, puis Ministre d'Etat du Gouvernement de la République française.

CARRIERE ADMINISTRATIVE

Ancien Directeur Adjoint de la caisse de compensation et des prestations Familiales de la Côte d'Ivoire.

Elu Conseiller Territorial de Grand Lahou le 31 mars 1957, Député à l'Assemblée Constituante du 4 décembre 1958 au 12 avril 1959.

Elu Député à l'Assemblée Législative et Conseiller Général de la 4ème circonscription le 12 avril 1959 Vice-président de l'Assemblée Législative de 1959 au 27 novembre 1960.

Membre de la délégation de la Côte d'Ivoire à la 15ème session de l'Assemblée Général de l'O.N.U (septembre – décembre 1960)

Il présente ses lettres de créances en qualité de Délégué permanent de la République de Côte d'Ivoire à l'O.N.U le 25 mars 1961.

Il représente la Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité du 1er janvier 1964 au 31 décembre 1965.

Assure la présidence du Conseil de Sécurité pendant 2 mois.

Ministre des Affaires Etrangères le 21 janvier 1966.

OUVRAGE

Il a écrit trois essais :

- L'ŒUVRE DETERMINANTE DU PRESIDENT HOUPHOUET BOIGNY DANS LA DECOLONISATION.
- LE PRESIDENT HOUPHOUET BOIGNY ET L'UNITARISME AFRICAIN
- LA COTE D'IVOIRE AU SERVICE DE L'AFRIQUE ET DE LA PAIX.

ACTIVITE POLITIQUE

Membre du rassemblement Démocratique Africain (RDA), Membre du Bureau Politique du PDCI – RDA, septembre 1965

DECORATION NATIONALE

Commandeur de l'ordre National de Côte d'Ivoire

DECORATIONS ETRANGERES

Grand Officier de la Légion d'Honneur (France)

Grand Croix de la République Fédérale d'Allemagne

Grand Croix de l'Ordre du Libéria

Grand Croix de la République de Tunisie

Grand Officier du Cameroun

Grand Officier de l'Ordre du Tchad

Grand Officier de l'Ordre du Gabon

Grand Croix de la République de Chine Nationaliste

Officier du Mérite du Congo–Brazza

Commandeur de Mauritanie.